



Communiqué

Postes offerts aux examens professionnels TSEF2 et TSEF1

Deux arrêtés du 22 février 2016 fixent au titre de l'année 2016 le nombre de postes offerts aux examens professionnels pour l'accès aux grades de TSEF2 et de TSEF1 du ministère de la défense (voir notre communiqué SNPTP du 15 décembre 2015).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade **TSEF2** du ministère de la défense, dont l'ouverture a été autorisée par arrêté du 20 novembre 2015, est fixé à **46**.

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade **TSEF1** du ministère de la défense, dont l'ouverture a été autorisée par arrêté du 20 novembre 2015, est fixé à **38**.

Paris, le 9 mars 2016